



# Électricité Prudence

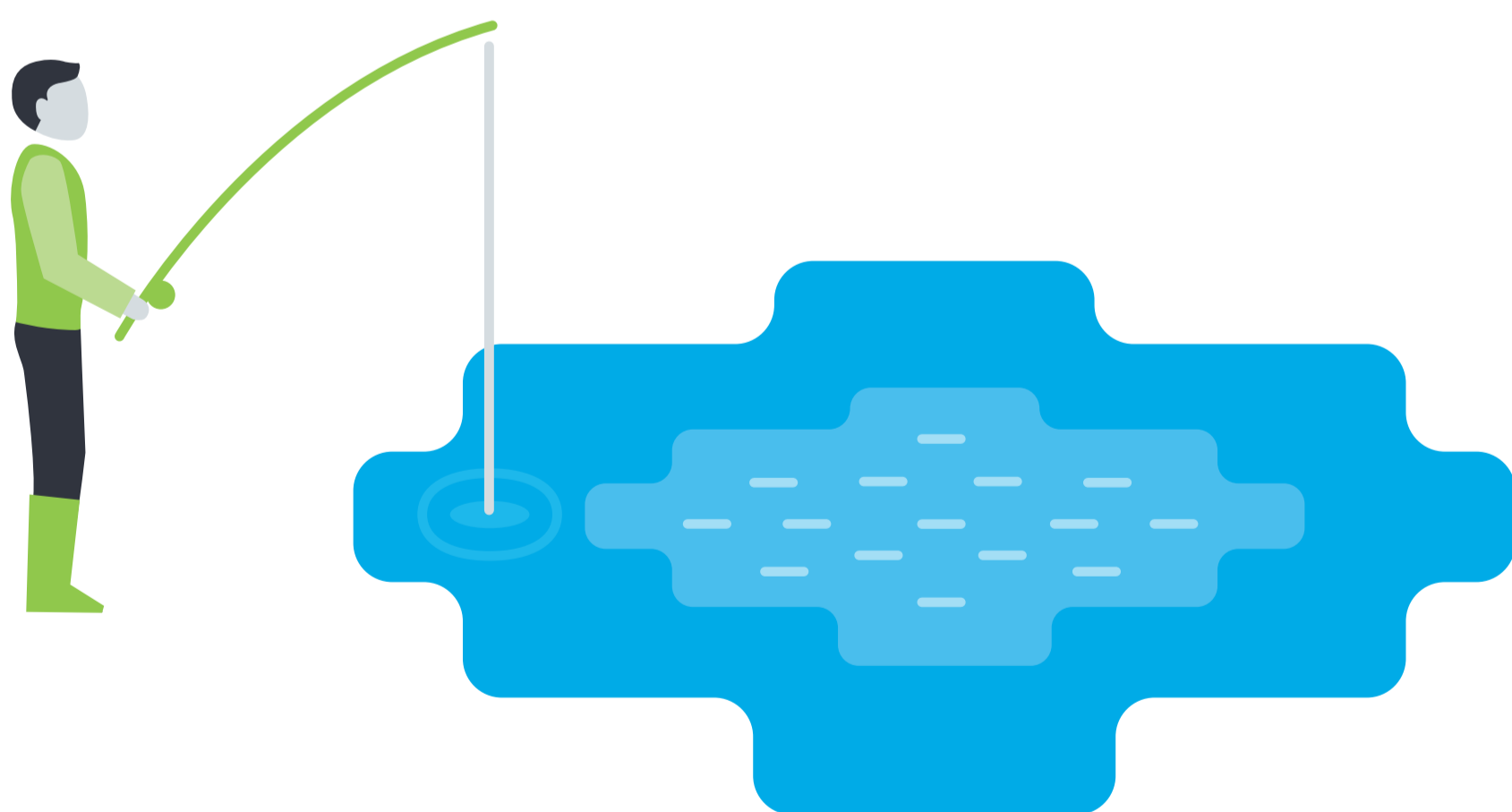
Gardons nos distances

**La sécurité,  
c'est aussi savoir intervenir  
en cas d'accident.**



Si malgré tous nos conseils un accident survenait,  
voici par ordre chronologique les mesures à prendre :

- 1 Interdisez tout accès à la zone d'accident.**
- 2 Ne touchez pas aux personnes accidentées** quand elles sont encore en contact avec la ligne (ou l'ouvrage) électrique pour éviter d'être vous-même électrisé.



- 3 Alertez en appelant le 18** (pompiers), le **15** (SAMU), le **17** (police) ou le **112** (n° d'appel d'urgence unique européen).



**N'oubliez jamais :**  
ne touchez pas les pylônes, ni les câbles,  
même tombés au sol.

Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

[www.electricite-prudence.fr](http://www.electricite-prudence.fr)